

LE PETIT GÉNUPLHIEN

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

BIEN VIVRE ENTRE LOIRE ET CHER

N°80 DÉCEMBRE 2023



ÉDITO DU MAIRE

Chères génulphiennes, chers génulphiens,

Voilà, encore une année écoulée ; nous avons maintenant passé la mi-mandat et avons fait son bilan. Il reste encore tellement de dossiers à traiter, tellement de choses à faire et de moins en moins de budget pour les réaliser. Aussi, nous gardons un œil attentif sur les rencontres gouvernementales et toutes les initiatives qui pourraient en ressortir. La dernière obligation que nous devons gérer est la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables...sans moyens supplémentaires, que ce soit humain ou financier. Fort heureusement la Métropole s'est emparée du sujet à bras le corps et va nous assister dans cette lourde tâche, et je vous prie de participer activement à la prochaine concertation. Définissons ensemble les ZaenR !

Noël est arrivé ! Vous aurez remarqué ça et là, dans notre village, quelques saynètes inédites et de nouveaux personnages de Noël. C'est principalement l'œuvre des conseillers municipaux, et de François SION , dirigés d'une main de maître par Alice BOSSÉ, mon adjointe. Tout est fait « maison » avec les moyens du bord et des matériaux récupérés, dont le double objectif est de ne pas peser sur les finances de la commune et prouver qu'on peut faire de jolies choses avec pas grand-chose. Un grand bravo pour ces réalisations qui mettent un peu de la magie de Noël dans notre petite commune, tout comme dans notre troisième marché de Noël où tout était réuni ou presque : décorations, Père Noël, animations pour les enfants, petites boutiques, soupe paysanne, chorales,...ce fût un succès.

Une autre festivité en perspective, en mars 2024, Tours accueillera la prestigieuse cérémonie des étoiles du Guide Michelin, qui récompensera les meilleurs établissements au monde. A cette occasion, c'est toute notre région, nos producteurs et nos produits qui seront mis à l'honneur, et peut-être un petit bout du territoire génulphien, qui sait...

Vous verrez en feuilletant ce bulletin que dans toutes nos actions, nous voulons simplement vous rendre le service que vous méritez, dans des conditions sécurisées, que ce soit au niveau des élus (violences, agressions,...), comme au niveau financier. Nous faisons, tous, tout notre possible dans cet unique but. Aussi, je remercie vivement toute l'équipe, élus et agents, pour tout le travail de grande qualité déjà réalisé, avec professionnalisme, implication et convivialité.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes, ainsi qu'une excellente année 2024 et une très bonne santé à tous. Plus que jamais, prenez-soin de vous et de vos proches.

Nous vous attendrons avec beaucoup de plaisir, le 15 janvier pour la cérémonie des vœux !

Bonne lecture à tous !

SOMMAIRE

Page 2 : Edito du maire, sommaire

Page 3 : Etat civil, Ecole

Page 4 : Travaux

Page 5 à 11 : Actualités

Page 11 : Saint-Genouph en portraits

Votre Maire,

Patricia SUARD



ÉTAT CIVIL 2023

Ne sont indiqués que les personnes ayant explicitement donné leur accord pour une parution dans la presse.

NAISSANCES

02/11/2022 MERCIER TODOROVIC Noa
17/02/2023 LELARGE Noah
18/07/2023 BOSSÉ Soline

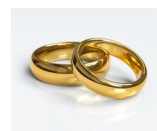
1 naissance fin d'année 2022 + 7 naissances en 2023



MARIAGES/PACS

1 mariage et 1 pacs ont été enregistrés sur la commune cette année!

Tous nos vœux de bonheur!



DÉCÈS

04/01/2023 MORICE Roger
10/03/2023 QUENAULT Danielle épouse GEORGET Christian
12/04/2023 FOURRÉ Gaston
28/04/2023 LE-DUC Monique veuve CHAMPAULT
31/05/2023 NOGUEIRA DIAS VALENTE Maria épouse NOGUEIRA LOPES
15/06/2023 PLAULT Madeleine veuve MOREAU
25/08/2023 MARTINS GONÇALVES Maria Manuela épouse RODRIGUES CARRAZEDO
10/11/2023 BALZAC Jeanne veuve ANDRÉ



8 génulphiens nous ont quittés cette année. Nous adressons nos condoléances les plus sincères à leurs familles et leurs proches

ÉCOLE

À L'ÉCOLE, UN TRIMESTRE RICHE EN PROJETS

Chant en chorale

De la PS au CM2, les élèves ont pu découvrir et enrichir leur répertoire de chants lors du cours de chorale grâce à la venue d'une intervenante bénévole, bien connue, car ancienne enseignante, Pierrette Formen. Enseignants, comme élèves, tenaient à la remercier de son implication bienveillante tous les vendredis matins de septembre à décembre.



Visite d'une autrice dans les classes élémentaires

Les élèves des classes élémentaires ont eu la chance de recevoir une autrice et illustratrice. Maud Bégon leur a présenté trois de ses œuvres : "Chevalière", "Les douceurs enchantées" et "Jardin secret". Les élèves ont également eu accès à un cours pour dessiner un renard. Cette venue a été possible grâce à la participation de l'école à la Quinzaine du Livre Jeunesse.



Voyage à travers les ombres Chinoises au Grand Théâtre de Tours

Les GS-CP et les CE1-CE2 ont pu profiter d'un spectacle intitulé "Le rossignol et l'empereur de Chine" tout en découvrant le Grand Théâtre de Tours. Ils ont pu apprécier les musiques, les chants ainsi que le ballet incessant des ombres chinoises racontant un conte. Bientôt ... la sortie à l'Espace Malraux PS-MS, les sorties aux JMF (Jeunesses Musicales de France) CE1-CE2, les sorties au cinéma PS-MS et GS-CP...

Mme Emma Lorent-Attia, directrice de l'école de St-Genouph

Fête de Noël

Le jeudi 22 décembre, s'est déroulée la fête de Noël de l'école à la salle polyvalente. Enseignants, personnels de l'école, parents, enfants étaient réunis pour célébrer la fin du premier trimestre et l'arrivée des fêtes de fin d'année. Les spectateurs ont pu assister aux chants préparés par les enfants et le père Noël a même rendu visite aux écoliers qui ont été sages cette année !



TRAVAUX



LA RUE SAINT-MAURICE FAIT PEAU NEUVE

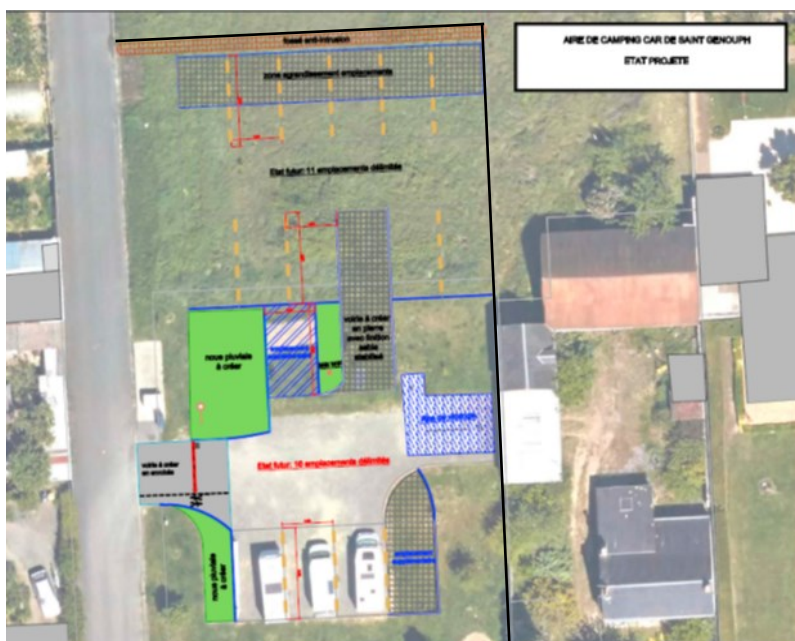
Très fréquentée et reliant le Grand Moulin à la gare, la rue Saint-Maurice avait besoin d'attention. Il a donc été décidé de refaire la chaussée et les accotements. Le chantier, qui s'est déroulé au mois d'octobre, a coûté 42 252,54 € TTC. Il s'agit d'un montant élevé qui a consommé la grande majorité du budget dédié à la voirie 2023, qui s'explique surtout par la longueur de la voie (plus de 700 mètres de chantier !).



LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CARS MÉTROPOLITAINE

Durant l'été dernier, un plan d'aménagement de l'aire de notre commune a été proposé par le service des infrastructures de Tours Métropole Val de Loire. Ce plan prévoyait la reprise de la voirie centrale, pour la bonne giration à droite des camping-cars depuis l'extension vers la sortie de l'aire ; ainsi qu'un espace libre entre la noue pluviale et le massif engazonné où se situait le mât WIFI. Tout cela permet d'ajouter des emplacements supplémentaires, au nombre de 16 au total. Sur cette base, une consultation a été mise en ligne par la commande publique et les travaux ont pu être réalisés avant début décembre.

Le service Développement et Attractivité Touristique de la Métropole aura déjà



déboursé quasiment 30 000 € pour ces travaux. La commune prenant à sa charge la création de merlons sur le terrain, qui ne sera pas clôturé, et l'enherbement par semence de gazon des parties actuellement en terre brute. Prochaine étape : l'appel d'offre pour le choix du futur gestionnaire de notre aire.

LA SALLE POLYVALENTE

LES FUITES

Certains d'entre vous l'ont sûrement remarqué, mais la salle polyvalente a souffert d'infiltrations d'eau par la toiture, causant au mieux des gênes dans l'utilisation de la salle, au pire des dégâts annexes. Ces fuites sont dues à un défaut de pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Bien que l'entreprise soit venue reboucher les fuites une première fois, la poursuite des infiltrations et les relations « compliquées » avec l'entreprise ont conduit la mairie à engagé une action en justice pour permettre la réalisation correcte des travaux. Nous espérons une issue rapide pour permettre une utilisation sereine de la salle.

LES NUISANCES

Il est également opportun de rappeler que nous avons malheureusement connu des incivilités liées à la location de la salle polyvalente. Certains utilisateurs se montrant irrespectueux du matériel ou des riverains. Si jamais vous constatiez des comportements dérangeant (tapage ou autre), n'hésitez pas à prévenir la mairie mais aussi et surtout la gendarmerie, plus apte à agir efficacement et rapidement concernant ce qui est de sa compétence, comme les nuisances sonores et les rodéos par exemple.



ACTUALITÉS



INAUGURATION DE LA SALLE MULTIFONCTION

La salle multifonction a été inaugurée le 15 septembre dernier en la présence de divers élus métropolitains. Les travaux se sont terminés en juillet 2023. L'équipe municipale a pu investir la salle afin de l'aménager avec soin. Elle remplace notamment le préfabriqué vétuste, posté dans la cour de l'école. La municipalité avait lancé un appel aux dons aux communes de la Métropole et c'est avec grand dynamisme que les adjoints et conseillers ont pu véhiculer, nettoyer, installer le mobilier de cette salle ainsi que celui de la garderie. Toute l'équipe municipale remercie vivement les communes de St Avertin, St Cyr sur Loire, Joué les Tours et Tours pour leur donation de mobilier, ainsi que Filipe FERREIRA-POUSOS, propriétaire de l'Arockarea à la Riche pour le don de la structure de jeux pour enfants. L'installation de l'aire de jeux n'est pas tout à fait finalisée, mais le sera prochainement. Cette salle accueille déjà les associations pour des activités régulières : la danse orientale, la chorale, et aussi les réunions exceptionnelles comme celles du PLUm, les assemblées générales. Son aménagement informatique, acoustique et spatial est très appréciable. Elle peut accueillir une centaine de personnes. Son utilité est multiple comme son nom l'indique, pour l'école, les associations, la mairie.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre, la France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France. Un rassemblement a été organisé devant le monument aux morts de la commune en présence des habitants, des représentants des anciens combattants, de Bernard DESROSIERS, conseiller départemental et Christophe LOYAU-TULASNE, maire de Berthenay. Le traditionnel verre de l'amitié a ensuite été partagé par tout le cortège. Une trentaine de personnes se sont réunies dans la salle de conférence pour partager ce moment convivial.

MAISONS FLEURIES : LES LAURÉATS !

Le mardi 21 novembre à 18h30, la municipalité a accueilli les concurrents pour le prix des maisons fleuries. Ils étaient 7 participants à ouvrir leur jardin à la contemplation. Le jury composé de génylphiens et de larichois, de Véronique TESSIER, Daniel CRÉOLA, Claude DHOMETTE et de Pierre BRETONNEAU, 1^{er} adjoint est passé le 23 juin dernier devant les différents jardins. Des notes étaient attribuées selon le choix des fleurs, l'harmonisation des couleurs, des hauteurs, du paillage, du type d'arrosage, des décors, des thèmes, Toutes nos félicitations aux heureux gagnants : Mme et M. MALTAS suivent Mme et M. TESSIER Jacques, M. VAZQUEZ, Mme GUIBOUT, Mme et M. RICHARD, Mme BRIAND et M. ROUVELIN. Tous les participants ont reçu un bon d'achat. Nous les remercions tous pour leur participation active à ce concours, renouvelé chaque année, ils œuvrent tout au long de l'année pour embellir notre commune. Si vous avez envie de faire comme eux, rendez-vous au printemps pour vous inscrire...





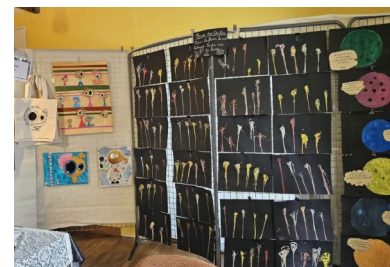
LA JOURNÉE DE L'ART : UNE BELLE RÉUSSITE !

La journée de l'art s'est déroulée le 15 octobre pour sa 14ème édition. Grâce à sa renommée construite au fil des années, cette manifestation a de nouveau attiré l'attention du public et des artistes. La meilleure preuve est le niveau de

qualité, reconnu, des artistes présents, mais en gardant toujours une place pour ceux qui débudent ou presque, quel que soit leur univers. Toutes les catégories d'art ont droit de cité, aussi, le public a pu apprécier toute la diversité des talents exposés. Cette année encore, ils étaient plus d'une vingtaine à présenter leur univers. Delphine Appolinaire a obtenu le 1er prix du public, suivi de Colette Mabillet et de Morgane Girault. Comme à l'accoutumée, les élèves de l'école ont participé à la journée de l'art et ont obtenu un prix du public ! Merci à tous les votants et à Cultura de Chambray qui a offert des bons d'achat supplémentaires, doublant ainsi le nombre de prix ! Un grand merci



également au Père Jean-Emmanuel Garreau pour l'autorisation d'exposer dans l'église, permettant d'une part aux artistes de montrer leurs œuvres sur ses grands murs en pierre où l'atmosphère est propice au recueillement et à la contemplation, et d'autre part au public de découvrir ou redécouvrir le patrimoine genulphien.



DICRIM



C'est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour nous préparer à bien réagir en cas de crise. Il est adapté à notre territoire et chaque risque y est défini de façon synthétique et localisée. Ce petit fascicule a été introduit à l'intérieur de ce bulletin municipal et fera l'objet d'une présentation lors des vœux du Maire.

Vous devez conserver ce document sans limite de temps et à portée de main.



TÉLÉPHONE D'ASTREINTE : 07.88.43.67.35.

En dehors des horaires d'ouverture de la Mairie et pour toutes **urgences uniquement**, vous pouvez joindre la permanence de l'équipe de Direction Municipale.



DÉFINISSONS ENSEMBLE LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES !

Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Conformément à la loi n°2023-175 de mars 2023, dite loi APER, les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de tout type de production d'énergie renouvelable avant la fin de l'année 2023. Afin de mener une planification énergétique en accord avec les possibilités et projets



6 LOI APER

des territoires ainsi que ses habitants, il vous est proposé de vous exprimer. La date du 31/12/2023 a été repoussée à mars 2024, et la Métropole s'est saisie de ce sujet afin de nous accompagner pour l'identification des zones et de nous aider à faire des choix éclairés. A l'issu de ce travail, il vous sera de nouveau proposé de vous exprimer. A suivre donc...



FABRICATION DES DÉCORATIONS DE NOËL

Vous l'avez constaté, les rues de notre village se sont illuminées à l'approche des fêtes. Les illuminations, louées à la société Pyroconcept, ont été installées fin novembre. Le montage et le démontage représentent un coût de 1 428 € TTC. Comme l'an dernier, les conseillers municipaux et des bénévoles se sont réunis pour assembler et installer des décorations originales. Cette opération permet de décorer plus largement que ce que le budget d'une petite commune comme la nôtre pourrait permettre. L'école a

ainsi pu être embellie de décorations et d'une saynète. L'entrée du bourg a aussi été embellie par la mise en scène de l'atterrissage périlleux du père Noël (sûrement ébloui par la beauté de notre commune, il a perdu le contrôle de son traîneau!). Cette année, de nombreux sapins et décorations ont été réalisées en planches issues de palettes. La municipalité remercie messieurs PETIT, ROY et SAUMON pour leurs dons de palettes et messieurs SION et EL BOURI pour leur aide précieuse pour la découpe et la création de sculptures et madame GIRARD pour le démontage des palettes.



BEAU SUCCÈS POUR LE MARCHÉ DE NOËL



Le 3 décembre a eu lieu le Marché de Noël de la commune. Au petit matin, malgré le froid, une douzaine de bénévoles se sont donnés rendez-vous sur le parking de l'Eglise, pour monter les stands et les décorations. A 9h30, les premiers exposants arrivaient et tout le monde était prêt pour l'inauguration à 11h30, en présence de certaines personnalités locales. 14 exposants, dont l'APE et le club de foot ont pu



proposer des dégustations et des jeux, mais aussi des achats d'objets pour Noël. La journée était animée par le groupe "les aminches", sous un beau soleil. Les enfants ont pu faire un tour de calèche avec le Père Noël, qui distribuait des bonbons. En fin d'après-midi, dans l'église, les chorales ont régalé les oreilles des amateurs avec des chants d'une grande variété. A 18h, il a fallu se résigner à tout ranger, la nuit était tombée et le froid revenait. Merci à tous les bénévoles et amis qui ont fait que cette édition 2023 se soit bien passée et à tous les visiteurs qui se sont déplacés. A l'an prochain !



LES CLÔTURES EN ZONE N DU PLU

La loi du 03 février 2023, visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée, indique les modalités de réalisation des clôtures implantées dans les zones naturelles ou forestières, délimitées par le règlement du Plan Local d'Urbanisme, afin de permettre la libre circulation des animaux sauvages.

Ainsi, ces clôtures doivent être posées **30 cm au-dessus de la surface du sol**, leur **hauteur est limitée à 1,20 m**, elles ne peuvent ni être vulnérantes ni constituer des pièges pour la faune ; elles doivent être en matériaux naturels ou traditionnels définis par les SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). **Les clôtures existantes doivent être mises en conformité avant le 1er janvier 2027**. Tout propriétaire procède à la mise en conformité de ses clôtures dans des conditions qui ne portent pas atteinte à l'état sanitaire, aux équilibres écologiques ou aux activités agricoles ou forestières du territoire.

THÉÂTRE ET REPAS RÉUNIONNAIS

Au mois d'octobre, nous avons accueilli une troupe de théâtre de l'île de la Réunion qui participait à la 38^{ème} édition du festival national de théâtre amateur à SAINT CYR SUR LOIRE. Cette troupe, DIGDIGUELEMOT', a remporté le deuxième prix de ce festival "FESTHEA" en 2019, mais n'a pu atteindre le podium cette fois-ci malheureusement ! Cette compagnie a présenté, en avant-première de ce concours, une comédie musicale délirante et drôle : « Alice l'opéra des merveilles ». Il s'agissait d'une adaptation de l'œuvre de Lewis CARROLL par Christian LIGDAMIS, dans laquelle Alice réussit à entrer dans la chambre de sa grande soeur pendant que cette dernière joue au bridge avec les grands. Elle touche à tout ce qui lui est d'habitude interdit et notamment la boîte à musique de sa grande soeur. Elle finit par s'endormir alors qu'un lapin avec une montre à gousset déboule dans cette chambre qui devient alors le théâtre de ses rêves. Cette représentation a été suivie d'un repas réunionnais cuisiné par les membres et le Président de l'association APART de Semblançay, le rougail saucisses était bien sûr précédé d'un planteur, dans une ambiance très conviviale. Le public est venu nombreux, 120 personnes ont assisté à cette représentation.



PLU MÉTROPOLITAIN ET PADD



Les valeurs socles du projet de Plan Local d'Urbanisme sont issues du travail partenarial et participatif mené dans le cadre des ateliers thématiques. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un projet de territoire pour guider l'aménagement à l'horizon 2040. La première trame d'orientations générales, le pré-PADD, a été partagée avec la population à l'occasion de la réunion publique du 15 novembre dernier. Les trois grandes orientations générales ont été présentées par Christian GATARD vice-président délégué à l'urbanisme et Guillaume

FELDER du bureau d'études ATOPIA, à savoir : un territoire en transition qui répond à l'urgence climatique et environnementale, un territoire accueillant valorisant la proximité et le bien vivre ensemble, un territoire attentionné qui cultive ses richesses environnementales, patrimoniales et paysagères. Cette réunion publique a réuni une cinquantaine de personnes, qui ont pu avoir toutes les réponses aux questions posées.

MOT DE LA LISTE SAINT-GENOUPH AVEC VOUS

Que le bonheur soit l'invité par excellence de ces fêtes de fin d'année ! Que ces moments de partage soient les meilleurs !
Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À TMVL

Encore jeune, pas toujours bien identifiée par les Tourangeaux, la Métropole est pourtant aujourd'hui l'acteur principal du territoire pour le pilotage des missions de service public à destination des citoyens. Elle est aussi à l'initiative des investissements majeurs au plan local pour la réalisation d'équipements structurants. Les principales missions de Tours Métropole Val de Loire concernent :



- ⇒ L'enseignement supérieur, la recherche, la formation et l'apprentissage,
- ⇒ La promotion et le développement touristique, le développement économique,
- ⇒ Le développement des infrastructures numériques (fibre, Wifi gratuit),
- ⇒ La gestion des déchets (collecte et traitement),
- ⇒ Le cycle de l'eau (eau potable et assainissement),
- ⇒ La prévention des risques naturels,
- ⇒ Le développement et la gestion des transports publics et urbains (tram, bus, vélo...),
- ⇒ L'entretien et la gestion des routes et infrastructures,
- ⇒ L'entretien des espaces verts sur tous les territoires,
- ⇒ La gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain.



Toutefois, nous tenons à vous préciser que vos interlocuteurs privilégiés restent les services communaux. En effet, nous sommes à même de pouvoir répondre à vos questions sur tous ces sujets, et s'il arrive que nous n'ayons pas la connaissance ou la maîtrise d'un sujet, nous pouvons compter sur les services métropolitains, joints par nos soins, pour nous épauler. Nous revenons ensuite vers vous promptement pour vous informer correctement.

NOUVEAUX TARIFS POUR LA CANTINE

Soucieuse d'apporter aux élèves la meilleure qualité de repas possible, la municipalité avait réalisé un sondage auprès des parents d'élèves en fin d'année scolaire. Le résultat traduisait le niveau insuffisant du prestataire Convivio et la décision a été prise d'en changer. Lors du Conseil Municipal de juillet, Restoria a été choisi à compter du 1^{er} janvier 2024 et de nouveaux tarifs seront appliqués (à noter que Convivio n'avait pas appliqué la hausse de 6.1 % sur son tarif pour ce trimestre). Ces tarifs, bien qu'un peu plus élevés, traduisent plus de préparation maison et une équipe plus attentive à nos attentes. Comme toujours, 50 % du coût du repas est pris en charge par la mairie, les prix restants à charge des parents étant de :

- repas enfant de la commune 5,11 € (4,50 € en 2023) ; repas hors commune 5,36 € (4,75 € en 2023) ; repas enfant majoré 8,25 € (7,80 € en 2023) ; PAI 2,50 € (2,10 € en 2023). À noter qu'à compter du 1^{er} janvier, chaque enfant devra apporter sa serviette en tissu marquée à son nom. En fin de semaine, il faudra vérifier que celle-ci se trouve dans le cartable de votre (vos) enfant(s) afin de la nettoyer pour le lundi suivant.





Ouverture de votre magasin :

du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 sans interruption
le dimanche de 9h à 12h30



RÉSABUS

Résabus, c'est le service de transport sur réservation !

Il est effectué en mini-bus (8 places), en taxi ou en bus. Les horaires peuvent être fixes ou libres. L'arrêt Résabus est matérialisé par un poteau ou un abri avec toute l'information nécessaire.

Appelez au : 02 47 66 70 70

DÉCLARATION LOCATION : MEUBLÉS DE TOURISME, GÎTES RURAUX, CHAMBRES D'HÔTES

La déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme est obligatoire, à l'exception des résidences principales (à noter, si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention). De même, selon l'article L. 324-4 du code du tourisme, toute personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune du lieu d'habitation concerné, sous peine d'une contravention de 3ème classe (cerfa n°13566*03). Tours Métropole Val de Loire a instauré la taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire. Tout hébergeur est amené à percevoir le produit de la taxe de séjour, conformément aux dispositions de cette délibération.

Vous êtes hôtelier, propriétaire de meublés de tourisme, de chambres d'hôtes, gîtes ou exploitant d'un camping ? Vous pouvez accéder au lien vers la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour : <https://toursmetropole.taxesejour.fr/>. La déclaration de début d'activité : le propriétaire doit obligatoirement déclarer son activité auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent. Pour un meublé de tourisme/gîte : auprès du CFE compétent (Greffé du Tribunal de Tours), formulaire cerfa n°11921*05. Pour une chambre d'hôtes : auprès du CFE compétent (Chambre de Commerce et d'Industrie), formulaire cerfa n°11676*06 (activité commerciale), ou formulaire cerfa n°15253*01 (micro-entrepreneur)

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Chacun est responsable et propriétaire des eaux qui tombent sur son terrain, la loi stipule que nous ne pouvons pas aggraver la situation du fonds inférieur. Aussi, la réglementation oblige la gestion à la source et la mise en place d'une politique cohérente de la gestion des eaux de pluie. La gestion durable des eaux pluviales est un mode de gestion visant à limiter au maximum le ruissellement des eaux de pluie, en ayant par exemple recours à des solutions favorisant leur infiltration. En effet, il n'est plus question de mettre en place des tuyaux, et l'agrandissement des réseaux est quasiment rendu impossible. Le plan national « gestion durable des eaux pluviales » se décline en 24 actions, réparties selon quatre grands axes :

Axe 1 : intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement ;

Axe 2 : mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience (REX) ;

Axe 3 : faciliter et accompagner l'exercice de police de l'eau et de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie ;

Axe 4 : améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales.

Les enjeux sont multiples : la préservation et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la restauration de la qualité des eaux, l'adaptation des villes au changement climatique, la prévention et la gestion des inondations, la performance des systèmes d'assainissement des eaux usées.

En résumé, lorsque vous avez un projet sur votre propriété, pensez à gérer VOS eaux pluviales, et le cas échéant consultez en mairie pour savoir ce qui est le plus approprié dans votre cas.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Depuis le mois de novembre dernier, une balayeuse passe dans certaines rues de notre village, pour nettoyer les caniveaux. Il s'agit de la rue du Bourg, de l'Auberdrière, et de la rue de la Gare. Le dernier passage date du 15 décembre, et le prochain aura lieu le 15 mars. Il est demandé aux habitants concernés de ne pas laisser les véhicules dans la rue, et ce afin de permettre une collecte complète et efficace par l'engin. Ce qui pourrait rester sera alors ramassé à la main par nos agents, tout comme les voiries non concernées par le passage de la balayeuse.

Merci par avance pour votre civisme.



SAINT-GENOUPH EN PORTRAITS

LES COMMERÇANTS, AU SERVICE DES GÉNULPHIENS

Notre série de portraits de génulphiens évolue pour ce numéro et pour les suivants. Nous avons en effet souhaité mettre un coup de projecteur sur les commerçants de notre commune et mettre en avant leur savoir-faire. Nous commençons ce mois-ci avec trois femmes qui participent au dynamisme de notre village et apportent de précieux services aux habitants.



HAIRSTYLIST TC

La tranquillité de la campagne, un salon disponible et accueillant, toutes les conditions étaient réunies pour décider de m'installer à St Genouph et ouvrir au 1^{er} novembre 2022. Coiffeuse depuis 17 ans, j'ai suivi de nombreuses formations et participé aux concours de grands groupes, pour autant, j'ai souhaité retrouver une qualité de vie et une liberté dans mes choix. Fille de commerçant, j'ai compris très tôt combien les moments d'échanges étaient importants. Aujourd'hui, rien de plus motivant pour moi que d'apporter du bien-être à mes clients, de leur permettre de faire une pause détente, de faire des diagnostics profonds de leurs cheveux, de leur proposer des produits végétaux et locaux, respectueux de leur santé et de l'environnement. En un an, j'ai pu apprécier d'avoir une clientèle familiale et fidèle que je souhaite développer davantage. Le salon, situé au 8 rue de Marsay, est ouvert lundi, mardi, vendredi de 9h à 19h, mercredi de 9h à 15h30, samedi de 9h à 16h30, fermeture jeudi et dimanche.

CHEZ LAURENCE

Dans le métier depuis plus de 20 ans, je suis arrivée à St Genouph il y a 8 ans après m'être installée successivement dans le quartier Ste Radegonde à Tours puis à La Ville aux Dames. Je souhaitais un bar/tabac à la fois proche de Tours et avec un esprit de campagne donc St Genouph était l'endroit approprié. La clientèle est plus joviale, plus sympathique et très conviviale. Au début, j'ai proposé un service de restauration le midi mais je fus obligée d'arrêter car trop compliqué à gérer !! J'assure le service de dépôt de pain du mardi au vendredi avec viennoiseries sur commande et depuis 2 ans le dépôt de colis. La période du confinement a modifié mes horaires d'ouverture, depuis je ferme les après midi. L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 13h30 et de 16h30 à 20h, le samedi de 8h à 13h. Il est fermé le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés, car étant seule à gérer mon commerce, j'ai besoin de ce repos dominical pour me ressourcer !



INSTITUT DE BEAUTÉ VIRGINIE ESTH'ÉTHIQUE



Passionnée par l'esthétique depuis mon plus jeune âge, je me suis naturellement orientée vers ce métier. Après l'obtention de mes diplômes et une expérience d'une vingtaine d'années, je cherchais à m'installer à mon compte. L'occasion s'est présentée lorsque j'ai emménagé dans le bourg de la commune. Sensible au bien-être de mes clients, je travaille exclusivement avec des produits naturels, biologiques et français pour le respect de l'environnement et de leur peau. Je prendrai soin d'eux dans une ambiance agréable et apaisante, en toute simplicité ! L'institut, situé 25 rue du Bourg, est ouvert depuis août 2022 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.

SERVICES

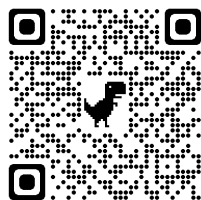
Secrétariat de Mairie

Tél : 02.47.45.51.14

Mail : mairie-st-genouph2@wanadoo.fr

Site : www.commune-saint-genouph.fr

Accès par QR code



Page Facebook :

« Saint-Genouph »

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h

Mercredi : 8h à 12h

Samedi : 9h à 12h le 1er samedi du mois

Permanence du maire :

Sur rendez-vous uniquement

Permanence du C.C.A.S. :

Sur rendez-vous

Services d'urgence

SAMU : 15

SOS MEDECIN :

19 rue de la Dolve

37000 Tours

Tél : 02.47.38.33.33

SERVICE INCENDIE : 18

SERVICE DE GENDARMERIE : 17

2 Avenue de l'orée des bois

37510 Ballan-Miré

Tél : 02.47.68.26.90

Services sociaux

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez vous. Tel : 02.47.37.74.24

CENTRE DE SOINS

Tél : 02.47.66.63.22

1 Place Anne de Bretagne à Tours

Du lundi au vendredi de 14h à 16h

Soins gratuits pour les personnes en difficulté

Sur rdv pour les médecins spécialistes

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

116 rue de la Mairie à La Riche

Tél : 02.47.37.32.19

MAISON DEPARTEMENTALE de la SOLIDARITE

47 Bis Boulevard Preuilly 37000 TOURS

Tél : 02.47.37.74.24

Bibliothèque

Le mercredi de 14h30 à 18h.

Le 1er samedi du mois de 10h à 12h

Grand choix de livres à votre disposition

Rappel : montant de l'adhésion

4€ par famille et par an

Publication

Directeur de la publication :

P. SUARD

Comité de rédaction :

T. DESHAIES

S. GIRARD

P. FORMEN

S. SUARD

Crédit photos : Tanguy MARCHAND

Thibaud DESHAIES, Alice BOSSÉ,
Éric ROYER, auteurs divers

Tirage : 500 exemplaires

Impression : Mairie de St Genouph